

PROJET OUTRE-MER DE 2024



Voulez-vous
ajouter un peu
de piment à
votre vie

Désirez-vous
acquérir une
perspective
mondiale de

Pensez-vous que
vous avez plus à
offrir et plus à
apprendre?

Souhaitez-vous vivre
une nouvelle
aventure
professionnelle et

Si oui, le Projet outre-mer est peut-être fait pour vous!

Portez-vous volontaire pour le Projet outre-mer de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE)!

La CTF/FCE est à la recherche d'enseignantes et enseignants francophones et anglophones des paliers élémentaire et secondaire qui souhaitent faire don de leur temps et de leurs talents afin d'offrir des programmes de perfectionnement professionnel en partenariat avec des organisations de l'enseignement dans des pays en développement. Chaque année, plus d'une cinquantaine de membres de la profession enseignante du Canada sont choisis pour participer bénévolement au Projet outre-mer de la CTF/FCE dans des pays d'Afrique et des Caraïbes. La formation en poste à l'étranger se déroule au mois de juillet.

Chaque candidat et candidate doit répondre aux exigences suivantes :

- être de citoyenneté canadienne;
- avoir, au moment de la présentation de la demande, un passeport canadien valide au moins jusqu'en juillet 2025 (une preuve qu'une demande de passeport a été faite est acceptée);
- adhérer à une organisation provinciale ou territoriale de la profession enseignante qui appuie le PO;
- être titulaire d'un certificat d'aptitude pédagogique reconnu;
- au mois de juillet 2024, cumuler au moins cinq années d'expérience de l'enseignement au Canada;
- jouir d'une excellente santé et pouvoir travailler dans des conditions comme celles qu'on retrouve dans les pays en développement;
- faire preuve d'un grand professionnalisme et avoir une conduite personnelle exemplaire;
- faire preuve de souplesse et de jugement;
- être prêt à faire passer les besoins de l'équipe et du programme avant ses besoins personnels.

Remarque

La participation au Projet outre-mer est bénévole. Les dépenses administratives et les frais de voyage et de séjour sont assumés par la CTF/FCE et ses organisations membres. Les personnes participantes ne touchent pas de salaire ou d'honoraires. Les membres de la famille et les amies et amis ne peuvent accompagner les participantes et participants ni pendant le stage d'orientation prédépart ni pendant l'affectation à l'étranger.

Veillez communiquer avec votre organisation de l'enseignement provinciale ou territoriale pour obtenir plus d'information et un formulaire de demande de participation.